

## Règlement jeu concours

### **ARTICLE 1. ORGANISATEUR**

Ce jeu concours est organisé par Le Concierge Immobilier, spécialiste de la gestion locative dans le Pays basque et le Sud des Landes.

Le jeu est accessible depuis la page Instagram @le\_concierge\_immobilier.

### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PRINCIPE DU JEU**

Pour participer, il faut :

1. Être abonné à notre compte Instagram @leconciergeimmobilier
2. Liker ce post
3. Identifier au moins 2 amis en commentaires

Pour augmenter ses chances de gagner, le participant est invité à partager ce post en story.

Dans le cas où l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas remplie, la participation au Jeu du Participant sera écartée.

Le jeu se déroulera du 29 juin 2023 au 14 juillet 2023 inclus.

### **ARTICLE 3. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le Jeu donnera lieu à un tirage au sort qui sera effectué par Le Concierge Immobilier en date du 15 juillet 2023. Il déterminera l'unique gagnant du lot parmi l'ensemble des participants, éligibles et valablement inscrits.

### **ARTICLE 4. DOTATIONS - LOT**

Le présent Jeu est doté du lot suivant : 1 week-end pour 4 personnes d'une valeur de 300 euros au Pays basque ou dans les Landes (hors vacances scolaires, ponts et jours fériés et en fonction des disponibilités)

### **ARTICLE 5. ATTRIBUTION DES LOTS**

Le Gagnant sera informé de sa sélection par message privé Instagram au plus tard 1 semaine après la fin de la période d'ouverture du Jeu. Si le Gagnant ne se manifeste pas dans les 48H suivant le message l'informant de sa sélection, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Le gagnant recevra un code à insérer sur le site de [www.poplidays.com](http://www.poplidays.com), qui lui donnera accès aux biens du Concierge Immobilier. Il pourra ensuite sélectionner son séjour dans le logement de son choix parmi la sélection de biens du Concierge Immobilier.

### **ARTICLE 6. CONDITIONS GENERALES**

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

L'offre est valable de septembre 2023 à février 2024.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité du logement souhaité.

En cas du choix d'un séjour à un prix plus élevé que la valeur du lot (300 euros), les coûts supplémentaires seront au frais du gagnant.

En cas du choix d'un séjour à un prix moins élevé que la valeur du lot (300 euros), le gagnant ne sera pas remboursé de la somme restante.